

Direction des sports - Gymnase du Planet - 06510 CARROS - 04 93 29 06 34

[servicesports@ville-carros.fr](mailto:servicesports@ville-carros.fr)

Site : [www.ville-carros.fr](http://www.ville-carros.fr)

## Règlement intérieur

### École municipale des sports / 4-16 ans

#### Préambule

L'école municipale des sports (E.M.S) a pour objet de faire découvrir aux enfants de 4 à 16 ans des activités sportives variées et de les initier à partir de 7 ans à différentes disciplines dans un but non compétitif. L'EMS permet à chaque enfant d'acquérir les bases d'une culture sportive complète. La richesse du contenu et le choix des activités contribuent à l'orientation sportive des enfants vers les clubs.

#### 1- FONCTIONNEMENT

L'école municipale des sports de la ville de Carros est proposée par la direction des sports (de la 2<sup>ème</sup> semaine de septembre à la 3<sup>ème</sup> semaine de juin) sauf pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Chaque enfant pourra bénéficier de 2 séances d'essai consécutives (sauf en APPN où seule la première séance sera considérée comme séance d'essai) soit pour 1 ou 2 activités maximum.

Les activités proposées sont définies dans le tableau de fonctionnement ci-dessous :

<b>MOTRICITE</b>			
<b>Jour et horaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Limites d'âge</b>
Mercredi 14h/15h30 15h15/16h45 16h30/18h	Éveil sportif	GYMNASE Salle parquetée	4/5 ans
<b>DECOUVERTE</b>			
<b>Jour et horaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Limites d'âge</b>
Mardi 16h30/18h	Découverte multisports (jeux gymniques, jeux de coopération, jeux de balles, jeux athlétiques et jeux de grimpe)	GYMNASE Plateau	6/7 ans

<b>INITIATION</b>			
<b>Jour et horaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Limites d'âge</b>
Lundi 16h30/18h	<b>Sports Santé</b>	<b>GYMNASE</b> Salle parquetée + Sites extérieurs	7/12 ans
Mardi ou Vendredi 16h30/18h	<b>Gymnastique et acrobatie</b>	<b>GYMNASE</b> Salle parquetée	7/14 ans
Mercredi 13h30/15h30 + 1 sortie /mois 13h/17h	<b>Escalade</b>	<b>GYMNASE</b> Mur d'escalade et Site naturel	7/12 ans
Mercredi 14h/15h	<b>Natation</b>	<b>Piscine municipale</b>	7/12 ans Test de niveau obligatoire avant inscription définitive
Mercredi 14h/15h	<b>Aquafun</b> (initiation au sauvetage, jeux d'équilibre, initiation paddle, initiation rando aquatique)	<b>Piscine municipale</b>	12/16 ans
Jeudi 16h30-18h00	<b>Roller</b>	<b>GYMNASE</b> Plateau extérieur	7/12 ans
Samedi 8h30/17h	<b>APPN</b>	<b>Site de pleine nature en extérieur</b>	9/14 ans

L'enfant doit être habillé d'une tenue sportive selon la saison (short ou pantalon de sport) baskets – sac à dos avec 1 bouteille d'eau (1,5 L)

## **2- SORTIES**

→ **Les enfants d'âges maternels** ne peuvent être autorisés à sortir seuls. De plus, ils doivent être récupérés par une personne habilitée par vos soins (document à remplir et signer annuellement lors de l'inscription).

→ **Les enfants d'âges élémentaires** seront systématiquement autorisés à sortir seuls en fin de prestations. De ce fait, tout enfant inscrit à l'école municipale des sports ne sera plus sous la responsabilité de l'éducateur au-delà de la fin de la séance.

### 3- TARIFS

Conformément à la grille fixée par délibération du conseil municipal, le tarif de l'école municipale des sports comprend la pratique à une seule activité.

Règlement : le paiement s'effectue à l'inscription.

### 4- ABSENCE

Toute absence devra être signalée à la direction des sports. Au-delà de 3 absences consécutives non justifiées, votre enfant sera radié de l'activité.

### 5- IMPAYÉS

Les paiements non acquittés en temps voulu entraîneront un refus d'inscription aux autres prestations de la direction des sports, indépendamment des poursuites en recouvrement exercées par le trésor public.

### 6- INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au bureau de la direction des sports – gymnase de Carros – quartier du Planet 06510 CARROS – 04 93 29 06 34

	<b>Carrossois</b>	<b>Extérieurs</b>
<b>École municipale des sports inscriptions toute l'année</b>	A partir de la 1 <sup>ère</sup> semaine de Juin	A partir de la 1 <sup>ère</sup> semaine de septembre

- Un formulaire d'inscription est à retirer au bureau de la direction des sports ou à télécharger sur le site de la ville [www.ville-carros.fr](http://www.ville-carros.fr)
- Un enfant peut être inscrit à deux activités maximum.

#### Documents à fournir :

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : quittance de loyer, facture de GDF, EDF, téléphone fixe ou abonnement internet.
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile (RC) ou scolaire en cours
- L'original du carnet de santé ou un certificat médical de vaccinations obligatoires à jour
- Attestation de paiement de quotient familial (à défaut avis d'imposition N-1)
- Livret de famille et en cas de séparation, la décision de justice ou des attestations des parents séparés sans jugement spécifiant l'organisation de la garde et la répartition des frais.

L'école municipale des sports accueille en priorité les enfants de la commune ; et dans la mesure des places disponibles, les enfants extérieurs à la commune.

## **7- PROGRAMME DES SORTIES ESCALADE / APPN**

EMS escalade : 1 à 2 sorties par trimestre

EMS APPN : 1 à 2 sorties par mois

**Le planning des sorties** vous sera fourni lors de l'inscription.

Pour toutes les sorties organisées, les parents doivent se charger de téléphoner à la direction des sports pour prévenir de la présence ou non de leur enfant (conformément au protocole donné à l'inscription). Si le jour de la sortie, l'enfant n'a pas été inscrit au préalable, celui-ci ne sera accepté que si l'effectif n'est pas atteint.

## **8- SANTÉ** (la fiche sanitaire de liaison doit être obligatoirement remplie)

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sauf si une ordonnance lisible est fournie. Les enfants fébriles, fatigués, en phase aiguë de maladie, ne seront pas acceptés. En cas de signes flagrants de maladie pendant l'activité, les parents s'engagent à récupérer leur enfant dans les plus brefs délais après l'appel téléphonique de la direction.

Dans le cas d'un problème de santé sévère indiqué sur la fiche sanitaire de liaison (asthme sévère, diabète, allergie grave...), une rencontre obligatoire entre un responsable de la direction et la famille conditionnera une inscription définitive.

## **9- AFFAIRES PERSONNELLES**

La ville de Carros et la direction des sports se dégagent de toutes responsabilités en cas de perte ou de vols et/ou de détérioration de vêtements et/ou objets personnels.

## **10- ATTITUDE ET COMPORTEMENT**

L'école municipale des sports est un temps d'apprentissage sportif qui favorise également l'acquisition de valeurs fortes (respect de soi, des autres, des adultes, de son environnement).

C'est pour ces raisons que :

↳ Tout enfant faisant preuve d'un comportement incompatible avec les règles de vie en collectivité, fera l'objet selon les cas et après un entretien, auquel le(s) responsable(s) légal(aux) aura(ont) été convoqué(s), d'un avertissement, d'une exclusion temporaire ou définitive par la direction des sports.

## **11- ANNEXES**

A1 Formulaire d'inscription

A2 Fiche sanitaire de liaison

A3 Projet pédagogique

A4 Charte de bonne conduite

A5 Protocole de fonctionnement des EMS APPN et escalade (donné uniquement si inscription faite dans ces activités)